



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 14 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 06 décembre 2023, s'est réuni à l'Espace François Mitterrand à la salle La Savoyarde de Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		JF CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		JL BENETTI	X
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Claire	CHARGUERON (Suppléante)	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		E. VANACKERE	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

208-2023 DISPOSITIF ECO'ENERGIE D'AIDE AUX MENAGES EN PRECARITE ENERGETIQUE

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

Fin 2023, l'action « Relancer un service d'accompagnement des ménages les plus précaires » également appelée « dispositif Eco'énergie » arrivera à terme dans le cadre du programme Sun4all : cette action est en effet prévue à titre expérimental pour une durée de 1 an.

Elle consiste à proposer une visite à domicile aux ménages en précarité énergétique, assortie de conseils sur les éco-gestes quotidiens pour économiser l'énergie et réduire les factures, sur les petits travaux et la fourniture de petit matériel (ampoules LED, mousseurs, etc...). Les visites sont complétées par une subvention « énergie » de 200 € permettant d'alléger les factures.

Mise en place fin 2022, cette action a bénéficié à ce jour (mi-novembre 2023) à 10 ménages en précarité. Réalisées par l'opérateur OPAH (SOLIHA), les visites sont financées pour moitié par le Département dans le cadre du Contrat Territorial de Savoie. Néanmoins, il est constaté que, dans certains cas, la visite est davantage subie que souhaitée ; certains ménages étant sensibles uniquement à l'argument financier du dispositif : l'allègement de facture prévu dans le cadre de Sun4all.

C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement pour les plus précaires en dehors du programme Sun4all et de réduire le montant de l'allègement de factures à 100 € (au lieu de 200 €) dans le but d'équilibrer les motivations à requérir au dispositif tout en continuant à soutenir les familles qui le nécessitent face aux coûts énergétiques élevés.

De plus, il est proposé de compléter les visites à domicile par un entretien téléphonique avec les bénéficiaires. Celui-ci aura lieu quelques semaines après la visite afin d'échanger de nouveau sur les pistes d'amélioration recensées et les difficultés à les mettre en œuvre.

Les critères d'éligibilité au programme resteraient les mêmes :

- Revenu fiscal de référence du ménage « modeste » ou « très modeste » (critères ANAH)
- Etiquette énergétique du logement comprise entre D et G
- Montant total des factures énergétiques supérieur ou égal à 8% du RFR

En 2024, les visites réalisées par SOLIHA, pour un montant de 912 € TTC l'unité, pourront continuer à être financées à 50% par le CTS conformément à l'attribution de subvention du Conseil Départemental du 2 décembre 2022, n°2022-03405.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la poursuite du dispositif Eco Energie pour 2024 ;
- **APPROUVE** les critères d'éligibilité et le montant des aides aux ménages en précarité (allègement de facture) : 100 € /ménage ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,




Béatrice SANTAIS